

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2026\_C\_050**

**BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL**, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **47**.

Nombre de membres :

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>	<b>Total des votes</b>
<b>42</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>48</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

**ETAIENT ABSENTS :**

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Monsieur Dominique PRIX, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Mario EDMOND donne procuration à Madame Nina ROGER, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS** qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

**AFFAIRE - 2026\_C\_050**

**BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

La CIREST exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence assainissement non collectif sur l'ensemble de son territoire. Le mode de gestion unique retenu est celui de la régie autonome.

Le Budget primitif 2026 de l'assainissement non collectif s'élève, en mouvements budgétaires, toutes sections confondues, à 442 100,00 € et se répartit de la manière suivante :

	DÉPENSES	RECETTES	
Exploitation	437 500,00	437 500,00	99%
Investissement	4 600,00	4 600,00	1%
<b>TOTAL</b>	<b>442 100,00</b>	<b>442 100,00</b>	<b>100%</b>

**SECTION D'EXPLOITATION**

**1/ Les dépenses d'exploitation**

Le Budget primitif 2026 prévoit des dépenses d'exploitation à hauteur de 437 500,00 €. Elles sont détaillées, par chapitre, dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Structure BP	Ev° BP/BP
011	Charges à caractère général	29 800,00	25 300,00	6%	-15%
012	Charges de personnel et frais assimilés	400 000,00	400 000,00	91%	0%
65	Autres charges de gestion courante	5 500,00	6 900,00	2%	25%
68	Dotations aux provisions	0,00	500,00	0%	-
67	Charges exceptionnelles	39 600,00	200,00	0%	-99%
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>474 900,00</b>	<b>432 900,00</b>	<b>99%</b>	<b>-9%</b>
042d	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 600,00	4 600,00	1%	0%
023d	Virement de la SF à la SI	4 200,00	0,00	0%	-100%
<b>TOTAL</b>		<b>483 700,00</b>	<b>437 500,00</b>	<b>100%</b>	<b>-10%</b>

Les charges à caractère général (25 300,00€) intègrent les frais de fonctionnement du service (carburant, entretien des véhicules, maintenance, télécommunications, ...) ainsi que le début des études de diagnostic du SPANC.

Les charges de personnel (400 000 €) correspondent à la rémunération des agents affectés (en tout ou partie) à la régie de l'assainissement non collectif.

Les autres charges de gestion courante (6 900 €) concernent des redevances pour logiciels.

Les crédits au chapitre 67 (200 €) sont inscrits en prévision d'éventuelles annulations de titres de recettes émis sur exercices antérieurs pour les redevances du SPANC.

Enfin, les opérations d'ordre retracent les dotations aux amortissements des immobilisations (4 600 €).

**2/ Les recettes d'exploitation**

Globalement, les recettes d'exploitation s'élèvent à 437 500,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Structure BP	Ev° BP/BP
013rf	Atténuation de charges	0,00	3 500,00	1%	-
70	Ventes produits fabriqués, prestations	476 400,00	361 400,00	83%	-24%
74	Dotations et subventions	0,00	72 600,00	17%	-
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>476 400,00</b>	<b>437 500,00</b>	<b>100%</b>	<b>-8%</b>
TOTAL		<b>483 700,00</b>	<b>437 500,00</b>	<b>100%</b>	<b>-8%</b>

Les atténuations de charges (ch. 013) concernent le remboursement de la participation salariale aux tickets restaurant.

Les ventes de prestations (ch. 70) correspondent aux recettes provenant des usagers pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif (361 400 €).

Les dotations et subventions (ch. 74) intègre la subvention du budget principal (72 600€).

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**1/ Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour 2026 à 4 600,00 €. Elles se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Structure BP	Ev° BP/BP
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	4 600,00	100%	-82%
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>25 000,00</b>	<b>4 600,00</b>	<b>100%</b>	<b>-82%</b>
040d	Opérations d'ordre transfert entre sections	7 300,00	0,00	0%	-100%
<b>TOTAL</b>		<b>32 300,00</b>	<b>4 600,00</b>	<b>100%</b>	<b>-86%</b>

Les immobilisations corporelles (ch. 21) portent notamment sur l'acquisition d'ordinateurs fixes, de tablettes et des équipements divers pour le SPANC (4 600 €).

**2/ Les recettes d'investissement**

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 4 600,00 € et se détaillent, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2025	BP 2026	Structure BP	Ev° BP/BP
16r	Emprunts et dettes assimilées	23 500,00	0,00	0%	-100%
<b>Sous-total mouvements réels</b>		<b>23 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>	<b>-100%</b>
040r	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 600,00	4 600,00	100%	0%
021r	Virement de la SF à la SI	4 200,00	0,00	0%	-100%
<b>TOTAL</b>		<b>32 300,00</b>	<b>4 600,00</b>	<b>100%</b>	<b>-86%</b>

Les opérations de transfert entre section concernent la constatation des amortissements comptables (4 600 €).

**Ainsi, le budget primitif de l'assainissement non collectif pour l'année 2026 s'élève, toutes sections confondues, à 442 100,00 € dont 437 500,00 € pour la section d'exploitation (99%) et 4 600,00 € pour la section d'investissement (1%).**

- **VU** les articles L. 1612-1 à L1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

- **VU** l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes,

**Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 46 « Pour »,  
2 « contres »**

- **D'ADOPTER**, au niveau du chapitre, le budget primitif 2026 du budget annexe de la régie de l'assainissement non collectif (SPANC).
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER